



Refus permis construire - 2é dépôt

Par **romju**, le **25/07/2009** à **16:49**

Bonjour, j'ai déposé un premier permis de construire pour un bâtiment d'élevage et un logement de fonction qui a été refusé pour les motifs suivants : non respect des 100m entre logement et bâtiment, analyse de potabilité non effectuée par laboratoire agréé et système d'assainissement pas assez clairement défini. Jusqu'ici rien à redire. Donc je dépose un deuxième permis en clarifiant tous ces points : 100M, analyse par labo agréé et rapport d'analyse des géologues pour assainissement. Je suis le dossier et pour l'instant, j'ai l'accord de la chambre agriculture, de la dsv et de la dass. Le plus dur vous me direz..... Eh ben non ! Le maire vient de me faire entendre que je n'étais pas à 500m d'une zone urbaine ou urbanisable, que cela fait partie du PLU ! Pourquoi la DDE ne me l'a pas notifié lors du premier refus ? Puis-je les attaquer pour ça ? Merci d'avance. PS : j'ai pas du tout le maire dans ma poche

Par **suyenbop**, le **26/07/2009** à **10:03**

Non. Mieux vaut attendre le refus du PC, s'il intervient, et en examiner les motifs, pour éventuellement contester ce refus. <http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>

Par **romju**, le **26/07/2009** à **11:49**

merci de votre réponse. En admettant que le motif du refus soit les 500m d'une zone urbaine ou urbanisable, alors que ce motif n'a pas été cité pour le premier refus, ai-je un recours ?